

Horizons et débats

Journal favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Tiré à part à l'occasion de la votation du 3 mars sur l'adhésion à l'ONU

Pourquoi l'ONU est une institution despotique 18 bons arguments contre l'adhésion à l'ONU

par Diethelm Raff

I

Le Président américain *Roosevelt* et le Premier ministre britannique *Churchill* ont décidé la fondation de l'ONU le 14 août 1941 avec la *Charte de l'Atlantique*. «La Charte de l'Atlantique était un programme basé sur les aspects essentiels de la conception américaine de la paix future dans le monde.» (Brockhaus Enzyklopädie, 19e éd. vol. 2, p. 258). Dans un des huit points, les USA exigeaient le *libre accès aux matières premières sur la terre entière*. En intégrant l'URSS, l'ONU a été fondée en tant qu'organisation dont la Charte et la structure, mises au point par les grandes puissances, devait assurer leur prédominance, comme nous allons le montrer.

II

L'ONU est une union de 189 Etats, pour la plupart autoritaires et dictatoriaux. *Les quelque 3 500 peuples de la planète n'y sont pas représentés*. L'ONU foule aux pieds leur droit à l'autodétermination parce qu'elle n'exige pas de ses membres qu'ils respectent le droit à l'autodétermination de leurs propres peuples. En dehors de l'ONU, la Suisse pourrait se faire le porte-parole des 3 300 peuples restants.

III

Les décisions de l'ONU ne suivent pas le principe de consensus, qui seul permettrait de maintenir la souveraineté des différents Etats et donc le droit à l'auto-détermination des citoyens dans les sociétés démocratiques. Les décisions de l'ONU n'obéissent même pas au principe de majorité. *Seuls cinq membres restent souverains: les grandes puissances USA, Russie, Chine,*

Royaume-Uni et France, qui peuvent bloquer toute décision relative à la guerre ou à la paix.

IV

Elles le font grâce à leur droit de *veto* (Art. 23, Art. 27.3). Or tout le monde sait qu'au moins un de ces Etats est impliqué dans chacun des conflits. *Les grandes puissances peuvent empêcher par leur veto que l'ONU prenne des décisions raisonnables*. Par conséquent, elle ne peut ni ne veut aider les Tchétchènes, les Tibétains, les Indiens ou les différents peuples d'Afghanistan s'ils sont victimes de bombardements contraires au droit des peuples. Elle contribue même à protéger les conquêtes des grandes puissances par des protectorats.

V

L'Assemblée générale des 189 Etats doit se soumettre au Conseil de sécurité où sont représentés 15 Etats, dont les cinq grandes puissances qui en sont membres permanents. L'Assemblée générale ne peut se prononcer sur la guerre ou la paix que si le Conseil de sécurité le permet. «Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande.» (Art. 12.1) *Cela signifie que chaque grande puissance peut, par son veto, interdire à l'Assemblée générale de condamner une guerre menée par cette puissance.*

VI

Ce n'est qu'avec l'autorisation du Conseil de Sécurité, c'est-à-dire quand aucune grande

puissance ne s'y oppose, que le *Secrétaire général* peut informer l'Assemblée générale sur les sujets discutés au sein du Conseil de sécurité. (Art.12.1) *C'est donc un mensonge de prétendre qu'en adhérant à l'ONU, la Suisse pourrait mieux participer aux décisions de l'Assemblée générale sur la guerre et la paix dans le monde.*

VII

C'est précisément aux 5 grandes puissances que les membres de l'ONU confient le maintien de la paix dans le monde. «Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.» (Art. 24)

VIII

Les pays membres permettent même aux grandes puissances d'agir en leur nom. «(...) ses Membres (...) reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en leur nom.» (Art. 24) Si l'ONU permet aux USA, comme ce fut le cas en Afghanistan, de bombarder la Croix-Rouge, cette autorisation serait – après notre adhésion – également celle de la Suisse.

IX

Le Secrétaire général est certes élu par l'Assemblée générale, mais sur proposition du Conseil de sécurité (Art. 97). Cela veut dire qu'il est élu uniquement s'il convient à toutes les grandes puissances. L'actuel Secrétaire général a été imposé par les USA contre la volonté de la majorité des pays. Ceux-ci voulaient réélire *Boutros Boutros-Ghali* qui – selon ses dires – obéissait trop peu aux ordres des USA.

X

Le Conseil de sécurité se réunit presque chaque jour; l'Assemblée générale, elle, une fois par an au mois de septembre pour quelques semaines. Après les attaques terroristes, elle ne s'est réunie qu'au mois de novembre. Ainsi on ne put même pas y protester contre le bombardement de l'Afghanistan contraire au droit des peuples.

XI

Les grandes puissances, et avant tout les USA qui prédominent actuellement, peuvent contraindre tous les membres à obéir à leurs ordres: «Les Membres de l'Organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente Charte et s'abstiennent de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive.» (Art. 2.5.)

XII

L'ONU n'impose sa Charte que contre les petits Etats. L'article 2.4 interdit ainsi toute violence contre d'autres membres: «Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.» Les Etats-Unis ont commencé leur guerre contre l'Afghanistan sans preuves juridiquement valables. Cet article ne pouvait même pas être transgressé en vue de la prétendue libération des femmes afghanes. L'autodéfense, revendiquée par les Etats-Unis aux termes de l'article 51, n'est valable que jusqu'à ce que le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposent. Il l'a fait, en septembre déjà, avec deux résolutions. *Mais il n'a pas donné aux Etats-Unis l'autorisation de bombarder l'Afghanistan.* L'ONU ne proteste pas contre la guerre parce que les Etats-Unis, en tout cas, peuvent l'en empêcher. L'ONU est ainsi un instrument inadéquat pour maintenir la paix.

XIII

Les 15 juges de la Cour internationale de justice de La Haye sont élus pour 9 ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. *Cela veut dire que chaque juge doit convenir aux 5 grandes puissances.* Par leur affiliation à l'ONU, les Etats s'engagent à accepter la jurisprudence des juges élus par la grâce des grandes puissances (Art. 94). La séparation des pouvoirs n'est donc pas garantie.

XIV

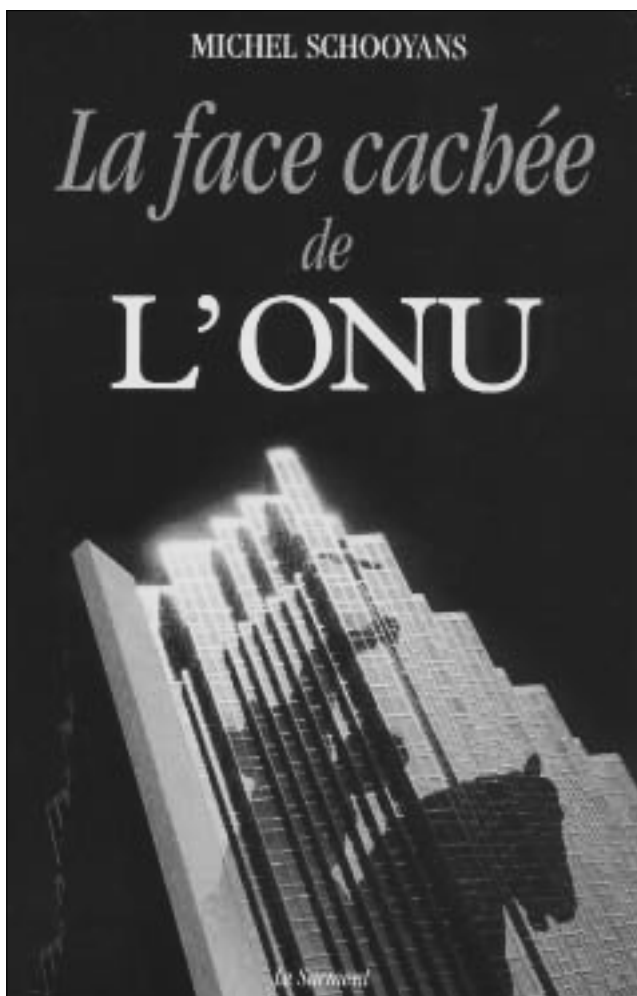
L'ONU fait partie du système hégémonique des Etats-Unis, comme *Zbigniew Brzezinski*, l'un

des géostratèges américains les plus influents, l'a écrit dans son livre «*Le grand échiquier – L'Amérique et le reste du monde*» paru en 1997*: «Enfin, on ne doit pas oublier que le système américain se déploie encore à un autre niveau, constitué par un réseau mondial d'organismes spécialisés, en particulier les institutions financières internationales. Le FMI et la Banque mondiale servent par définition des intérêts «globaux» et leur sphère d'intervention s'étend à la planète. En réalité, l'Amérique y joue un rôle prépondérant, et elle a été à l'origine de leur création, à l'occasion de la conférence de Bretton Woods en 1944.» (p. 54) Avec 20,1% des voix, les Etats-Unis sont les seuls à posséder le droit de veto dans cet organe spécial de l'ONU qu'est le FMI. La Banque mondiale, autre organe spécial de l'ONU, doit, selon ses statuts, être présidée par un citoyen des Etats-Unis. On peut constater ainsi que l'ONU est une sorte d'appendice des

Etats-Unis qui y imposent leurs exigences de grande puissance.

XV

Bien que les citoyens ne soient absolument pas représentés à l'ONU, on y développe des normes internationales que les Etats doivent accepter. L'ONU l'explique sur son site Internet (*United Nations Conferences* www.un.org/News/facts/conferencs.htm). De plus, cela ne se passe pas à l'Assemblée générale, mais dans des conférences internationales, surtout depuis le début des années 90. Le Protocole de Kyoto fait partie de cette stratégie et représente le premier pas vers la domination du monde qui se manifeste dans d'autres domaines également, comme la ministre allemande de l'aide au développement *Wieczorek-Zeul* l'a expliqué le 27 janvier 1999: «Les conventions sur l'environnement sont les précurseurs de la «gouvernance globale» et sont déjà beau-



Michel Schooyans. *La face cachée de L'ONU*
ISBN 35-9946-1-2000-X

Extrait du verso du livre:

Ce livre brise un tabou: en matière de droits de l'homme, l'ONU inquiète. Elle est en train d'enterrer la conception réaliste des droits de l'homme: celle des déclarations de 1789 et de 1948, selon lesquelles tous les hommes naissent avec les mêmes droits – droit à la vie, à la liberté, à l'association, etc.

Créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la mission de promouvoir ces droits et de les faire respecter, l'ONU s'éloigne de plus en plus de sa référence fondatrice qui l'appelait à édifier de nouvelles relations internationales. Fortement influencée par la pensée anglo-saxonne, l'ONU tend désormais à considérer les droits de l'homme comme le produit de conventions qui, une fois ratifiées, acquièrent force de loi. Ici, la recherche de la vérité n'a pas sa place. Le mot consensus est le nouveau talisman, la source du droit; c'est lui qui définit le «politiquement correct».

Ainsi, en utilisant le droit international positif, l'ONU procède à une concentration pyramidale du pouvoir. Rognant la juste souveraineté des nations, elle se pose de plus en plus en super-Etat mondial. Elle exerce un contrôle de plus en plus centralisé sur l'information, la santé et les populations, les ressources du sol et du sous-sol, le commerce mondial et les organisations syndicales, enfin – et surtout – sur le droit et la politique. Exaltant le culte néo-païen de la Terre-mère, elle prive l'homme de la place centrale que lui reconnaissent les grandes traditions philosophiques, juridiques et religieuses.

Face à cette globalisation pleine d'ambiguïtés, il est temps que les Etats se ressaisissent, car s'ils se laissent dissoudre, les hommes seront sans défense devant une bureaucratie supra-nationale qui se sera arrogé le monopole de définir le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste.

L'auteur analyse cette dérive de l'ONU, tout en montrant qu'elle n'a rien de fatal: elle appelle cependant la réaffirmation vigoureuse et urgente du rôle de la société civile et de ce capital prodigieux qu'est la personne humaine.

coup plus développées que le domaine économique.» (Bulletin du Gouvernement fédéral allemand du 9 février 1999). Les décisions prises à l'ONU ne sont pas discutées avec les citoyens, on les leur impose.

XVI

Avec les grandes conférences des années 90, l'ONU a mis sous tutelle les citoyens, fondement de l'Etat. Maintenant, ce ne sont plus eux, mais les organisations de l'ONU, les grandes multinationales, les organisations non-gouvernementales, l'UE et d'autres structures régionales non-démocratiques qui prennent les décisions au sein de l'ONU. On les appelle les nouveaux acteurs.

XVII

La nouvelle ONU aide les multinationales à se débarrasser des adversaires de la mondialisation et à réaliser leurs affaires qui visent uniquement les profits en Bourse et non pas l'intérêt des citoyens. Ainsi c'est à Davos, en 1999, que Kofi Annan a proclamé le Pacte global. Les multinationales s'engagent, dans le cadre de ce Pacte, à garantir des normes minimales et l'ONU leur promet en contrepartie de ne plus les critiquer. Les responsables des grands groupes industriels suisses, surtout Marcel Ospel de la banque UBS, qui, depuis un certain temps, se détache du pays, constatent dans leur brochure de propagande sur la votation à propos de l'ONU «Facts der Wirtschaft» (p.10): «A cause de l'opposition grandissante à la mondialisation, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a proposé le Pacte global (Global Compact) entre les Nations unies, l'économie privée mondialisée et les organisations non-gouvernementales (ONG)».

XVIII

Dans son rapport de juin 2000 sur la question des opérations de maintien de la paix («Rapport Brahimi»), l'ONU abandonne définitivement l'idée d'instaurer la paix au motif que les Nations unies ont de toute façon toujours échoué. Mais elle se pose en puissance militaire mondiale devant être en mesure de vaincre n'importe quel adversaire elle-même ou grâce

à une grande puissance militaire à laquelle elle en donne mandat. L'ONU doit être capable de mener 5 guerres en même temps dans le monde entier (www.un.org/peace-operations-report.htm). La nouvelle ONU s'arroge le droit d'intervenir par la force dans des Etats qui étaient souverains, même en l'absence de conflit militaire, au simple motif de maintenir ainsi la paix, à l'instar des troupes coloniales allemandes dans le sud-ouest de l'Afrique. L'ONU encourage même explicitement certains pays à administrer tout seuls des pays entiers, ce qui se passe déjà en Afghanistan. L'ONU ne veut plus – par principe – aider à trouver des solutions politiques; en contradiction avec sa propre Charte, elle élève la violence au rang d'instrument politique.

Il faut abandonner l'idée que l'ONU s'occupe de la paix. Dès le début, elle a été un instrument des grandes puissances. Mais une tendance apparaît de plus en plus nettement: on utilise l'ONU pour priver les citoyens et les peuples de leur droit à l'autodétermination et faire à nouveau de la guerre – sous couvert de «maintien de la paix» – un instrument politique.

Quand l'ONU aura, sous ce prétexte grandiloquent, livré une région après l'autre à la destruction, à la haine et au protectorat des anciennes puissances coloniales, quel médiateur crédible sera là pour éviter la violence et la mort? Plus que jamais, dans le monde entier, on aura besoin de la Suisse, pacificateur neutre.

* Zbigniew Brzezinski, *Le grand échiquier; l'Amérique et le reste du monde*, coll. Pluriel, Paris, Hachette, 2000

Nous vous serions infiniment reconnaissant de bien vouloir participer au frais de traduction, d'impression et de diffusion de ces documents. Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement, si non voici notre CCP:
87-748485-6. Merci!